PROCES-VERBAL

DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

DU 14 SEPTEMBRE 2012

ETAIENT PRESENTS :

MEMBRES PERMANENTS
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
RAOULT Paul
SCHEPMAN Jean - Vice-Président
SIMÉON Gilbert
REPRESENTANTS DES USAGERS
BARAS Jean-Marie
DEMAREST Vincent
DIDIO Jean-Christophe
LEMAY Patrick - Président

REPRESENTANTS DU PERSONNEL
Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration
VERHAEGHE Hubert

MEMBRES NON PERMANENTS
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
DEFLESSELLE Claude
REPRESENTANTS DES USAGERS
CELLIEZ Pierre-André
DECOOL François
PRUVOT Bernard

MEMBRES CONSULTATIFS
THIBAULT Olivier Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

ETAIENT EXCUSÉS :

MEMBRES PERMANENTS	
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	
BOULOGNE Michel	
CAU Emmanuel	
FLAJOLET André	Mandant à Mr SIMÉON Gilbert
REPRESENTANTS DES USAGERS	
BRACQ Dominique	Mandant à Mr LEMAY Patrick
LUCQ Chantal	Mandant à Mr LEMAY Patrick
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS	
BOUYER Sophie DRAAF NPDC	Représentée par Mr FOUQUART Pascal
LENOIR Daniel Directeur Général de l'ARS Nord Pas-de-Calais	Représenté par Mr THEROUANNE Max
PASCAL Michel DREAL NPDC, *Délégué de Bassin Artois-Picardie*,	Représenté par Mr PREVOST Olivier
RATEL Christian Directeur régional des finances publiques du Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord	Représenté par Mr TACHAU Stéphane

MEMBRES NON PERMANENTS
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
BEAUCHAMP Charles
COTEL Jacques
EECKHOUDT Patrick
GAQUERE Raymond
REPRESENTANTS DES USAGERS
MORTIER Jacques
VITSE Michel *(en cours de remplacement)*

R

OT

REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS	
CABAU WOEHREL Christine Directrice du Grand port maritime de Dunkerque	
COLCOMBET Yves Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres	
COURCOL Laurent Directeur interrégional de la mer Manche orientale – mer du Nord	
DÉMARCQ François Directeur Général BRGM	
HOTTIAUX Laurent Secrétaire Général pour les Affaires Régionales NPDC	
LAURENT Annaïck DIRECCTE Nord Pas-de-Calais	
PAPINUTTI Marc Directeur Général de Voies Navigables de France	Représenté par Mr DEFRESNE Jean-Pierre

REPRESENTANTS DU PERSONNEL
Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration
LALANNE Jean

MEMBRES CONSULTATIFS	
ANSELME Jean-Pierre Agent Comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	
BAILLY-TURCHI Maud Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Représentée par Mr CURAUT Frédéric
BUR Dominique Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	
GRISEZ Claire Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	
POHER Hervé Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	

05

LISTE DES MANDATS :

(Chaque membre peut donner mandat à un autre membre appartenant au collège auquel appartient le mandant. Aucun membre ne peut détenir plus de deux mandats.
Les membres du collège de l'Etat et de ses Etablissements publics peuvent se faire suppléer par un membre du service ou de l'organisme auquel ils appartiennent.
Le représentant titulaire du personnel de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie peut se faire suppléer par le représentant suppléant du personnel de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.
**En cas d'inapplicabilité exceptionnelle des dispositions normalement applicables aux quorum et mandats, les membres dits « permanents » de la Commission Permanente des Interventions peuvent être suppléés à l'initiative du Président par les membres dits « non permanents » appartenant au même collège qu'eux au Conseil d'Administration et présents en séance, ou leur donner mandat)*

Mandataire	Mandant
Collège des Collectivités Territoriales	
SIMÉON Gilbert	FLAJOLET André
Collège des Usagers	
LEMAY Patrick	BRACQ Dominique
LEMAY Patrick	LUCQ Chantal
Collège de l'Etat et des Etablissements publics	
FOUQUART Pascal	BOUYER Sophie
PREVOST Olivier	PASCAL Michel
TACHAU Stéphane	RATEL Christian
THEROUANNE Max	LENOIR Daniel

R

OT

L'ORDRE DU JOUR ETAIT LE SUIVANT :

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2012

2 - Lutte contre la pollution des activités économiques :

2.1 - Lutte contre la pollution des activités économiques (ligne 913) - Situation des engagements

2.2 - Participations financières aux établissements raccordés et non raccordés (lignes 9130 et 9131)

3 – Epuration publique

3.1 – Participations financières pour la réalisation des ouvrages d'épuration et de gestion des eaux de temps de pluie et la mise en place de l'assainissement non collectif (ligne 911).

3.2 - Participations financières à la mise en place des réseaux d'assainissement (ligne 912).

4 – Lutte contre la pollution agricole

4.1 - Situation des engagements (lignes 918 et 9152)

4.2 – Participations financières à la lutte contre les pollutions diffuses (ligne 9182)

5- Eau potable :

5.1 – Participations financières en faveur de l'alimentation en eau potable (ligne 925)

5.2 - Participations financières en faveur de la protection de la ressource en eau (ligne 923)

6 - Aménagement et gestion des eaux :

6.1 - Situation des engagements de la ligne restauration et gestion des milieux aquatiques (ligne 924)

6.2 - Participations financières en entretien écologique (sous ligne 9240)

6.3 - Participations financières en érosion (sous ligne 9242)

6.4 - Participations financières en gestion intégrée (sous ligne 9243)

6.5 - Participations financières en gestion des crues (sous ligne 9244)

7 - Ecologie du milieu :

7.1 - Situation des engagements (sous ligne 9322) – Connaissance environnementale eaux territoriales

7.2 - Participation financière en faveur d'IFREMER pour l'ATLAS CARTOGRAPHIQUE DCE

R

05

RELEVE DE DELIBERATIONS

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANS MIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2012	✓				unanimité
2	*12-I-030*	ACTIVITES ECONOMIQUES NON RACCORDEES	✓				unanimité
3	*12-I-031*	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	✓				unanimité
	12-I-032	EAUX PLUVIALES	✓				unanimité
	12-I-033	STATIONS D'EPURATION	✓				unanimité
		DOSSIER DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE VALENCIENNES : CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'EPURATION A VALENCIENNES	CHOIX D'ORIENTA-TION VALIDÉ				La Commission Permanente des Interventions valide la proposition des services de l'Agence en ne se prononçant pas dans l'immédiat quant au financement des études d'assistance à maîtrise d'ouvrage, et en attendant le choix définitif des travaux à réaliser par le maître d'ouvrage qui devrait s'effectuer au terme d'une procédure de type « conception – réalisation », afin de déterminer le niveau de la participation financière de l'Agence.
	12-I-034	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	✓				unanimité
4	*12-A-...*	POLLUTIONS DIFFUSES CA		A.F.			unanimité
	12-I-035	POLLUTIONS DIFFUSES CPI	✓				unanimité
	12-I-036	REFUS DE PARTICIPATIONS FINANCIERES A LA VILLE DE BERCK SUR MER POUR DES ACTIONS RELATIVES A L'ORQUE D'AIRON SAINT VAAST	✓				unanimité

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANS MIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
	12-I-037	REFUS DE PARTICIPATIONS FINANCIERES A LA VILLE DE CALAIS POUR DES ACTIONS RELATIVES A L'ORQUE DE GUINES	✓				unanimité
5	*12-I-038*	AMELIORATION DE LA QUALITE	✓				unanimité
	12-I-039	SECURISATION QUANTITATIVE	✓				unanimité
	12-I-040	ECONOMIE D'EAU	✓				unanimité
	12-I-041	PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU SOUTERRAINE	✓				unanimité
6	*12-I-042*	PARTICIPATION FINANCIERE EN FAVEUR DE L'ENTRETIEN ECOLOGIQUE	✓				unanimité
	12-I-043	PARTICIPATION FINANCIERE EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE L'EROSION	✓				unanimité
	12-I-044	PARTICIPATIONS FINANCIERES EN FAVEUR DE LA GESTION INTEGREE	✓				unanimité
	12-I-045	PARTICIPATION FINANCIERE EN FAVEUR DE LA GESTION DES CRUES	✓				unanimité
7	*12-I-046*	PARTICIPATION FINANCIERE EN FAVEUR D'IFREMER POUR L'ATLAS CARTOGRAPHIQUE DCE	✓				unanimité - Délibération transformée en CPI

OUVERTURE DE SEANCE

Monsieur le Président Patrick LEMAY ouvre la séance à 9 H 35.

Il souligne sa satisfaction d'être à nouveau parmi les membres des instances de bassin, après 7 mois d'absence. Il explique que son état de santé s'est amélioré et qu'il a repris son activité en mi-temps thérapeutique depuis juin en espérant pouvoir progressivement reprendre une activité normale à plein temps.

Il remercie toutes les personnes qui l'ont soutenu pendant son épreuve difficile.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MAI 2012

Monsieur le Président LEMAY demande si des remarques sont à formuler concernant la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 25 mai 2012.

Aucune remarque.

Le procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 25 mai 2012 est adopté à l'unanimité.

2 - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITES ECONOMIQUES

Monsieur VERHAEGHE, en référence au point n°2 du dossier de séance, présente la situation des engagements de la ligne « activités économiques » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

2.1 - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITES ECONOMIQUES (LIGNE 913) - SITUATION DES ENGAGEMENTS

La dotation 2012 de la ligne 913 « activités économiques » est de 11,5 M€.

63 % de la dotation soit 7,211 M€ ont déjà été engagés aux Commissions Permanentes des Interventions et Conseils d'Administration précédents et par délégation du Directeur Général.

Les demandes de participations financières étant supérieures aux disponibilités financières, des propositions d'arbitrage sont présentées pour décision à la CPI de ce 14 septembre 2012.

L'acceptation de ces solutions aura pour conséquence l'engagement de 4,174 M€ à la présente CPI pour 6 dossiers et une consommation de la dotation à 99%.

e
25

Sachant que la dotation restant disponible est de 4,3 M€ et qu'il est nécessaire de continuer des actions structurantes en vue du prochain Programme d'Intervention 2013-2018 telles que :

- les recherches des substances dangereuses,
- les études préalables aux investissements de dépollution,

►Il est proposé de :

- présenter 6 dossiers complets et éligibles aux priorités 2 et 3 (représentant un total de PF de 4,174 M€) à cette Commission du 14 septembre 2012,

- reporter 9 dossiers complets et éligibles aux priorités 4 et 5 (représentant un total de PF de 1,9 M€) à la Commission du 9 novembre 2012 pour décision et engagement au Xème PI à partir du 1er janvier 2012 par délégation du Directeur Général de l'Agence.

2.2 - PARTICIPATIONS FINANCIERES AUX ETABLISSEMENTS RACCORDES ET NON RACCORDES (LIGNES 9130 ET 9131)

Monsieur VERHAEGHE présente sous forme de tableau synthétique les dossiers proposés pour engagement :

- 6 dossiers à la CPI du 14/09/2012,
- 9 dossiers à la CPI du 09/11/2012 :

	N° dossier	Raison sociale	Raccordé à une STEU collective	Masse d'eau et date d'objectif		PRIORITE
1	14308	**SFPL - 80 - ABBEVILLE**	10426 - ABBEVILLE SE	AR12 - CANAL MARITIME	**2015**	2
2	14897	**Générale de condimentaires - 59 - GRANDE SYNTHE**	10513 - GRANDE SYNTHE SE	AR61 - DELTA DE L'AA	**Baignade**	
3	14449	**LESIEUR - 59 - COUDEKERQUE**	Non raccordé	AR61 - DELTA DE L'AA	**Baignade**	
4	13519	**STORA - 59 - CORBEHEM**	Non raccordé	AR48 - SCARPE CANALISEE AMONT	**2021**	3
5	14697	**TEREOS - 59 - ESCAUDEUVRES**	Non raccordé	AR10 - CANAL DE SAINT QUENTIN	**2021**	
6	14804	**DUYCK - 59 - JENLAIN**	10433 - JENLAIN SE	AR27 - HOGNEAU	**2021**	
7	15922	**Camping municipal - 62 - ARQUES**	10508 - ARQUES SE	AR02 - AA RIVIERE	**2027**	4
8	84190	**Camping du Val d'Authie - 80 - VILLERS SUR AUTHIE**	Non raccordé	AR05 - AUTHIE	**2027**	
9	14143	**BARBIER GALLOIS - 59 - SIN LE NOBLE**	02977 - SIN LE NOBLE SE	AR49 - SCARPE CANALISEE AVAL	**2027**	
10	14136	**SAS CAPNOR CARECO - 59 - TETEGHEM**	Non raccordé	AR61 - DELTA DE L'AA	**2027**	
11	14254	**SARL ACQUETTE - 59 - SAINGHIN EN MELANTOIS**	Non raccordé	AR34 - MARQUE	**2027**	
12	14743	**Railtech - 59 - RAISMES**	10368 - BEUVRAGES SE	AR49 - SCARPE CANALISEE AVAL	**2027**	

OT.

13	15924	**Vesuvius - 59 - FEIGNIES**	10487 - MAUBEUGE SE	B2R21 - FLAMENNE	**2027**	
14	14197	**VANYWAEDE - 59 - CAPELLE LA GRANDE**	Non raccordé	AR61 - DELTA DE L'AA	**2027**	**5**
15	14175	**DEMARLE - 59 - WAVRIN**	Non raccordé	AR32 - DEULE CANANLISEE	**2027**	

Monsieur le Président LEMAY indique qu'il sera intéressant de communiquer aux membres de la commission le détail des 9 dossiers proposés pour engagement à la Commission du 9 novembre 2012.

→ **Monsieur VERHAEGHE** confirme que ces 9 dossiers seront présentés de façon plus détaillée dans le dossier de la prochaine Commission du 9 novembre.

Monsieur VERHAEGHE présente plus particulièrement, en référence au point de présentation 2.2. du dossier, les dossiers présentés pour décision à la présente Commission du 14 septembre 2012 :

	Raison sociale	Objet	Montant finançable	Participation financière
2	SOCIETE FLANDRES PICARDIE LAIT 80 – ABBEVILLE	Prétraitement	1 830 000 €	AR (55%) 1 006 500 € AC (15%) 274 500 €
	GÉNÉRALE DE CONDIMENTAIRES 59 - GRANDE SYNTHE	Prétraitement	300 000 €	AR (55%) 165 000 € AC (15%) 45 000 €
	LESIEUR 59 – COUDEKERQUE	Amélioration épuration	880 000 €	AR (55%) 484 000 € AC (15%) 132 000 €
3	STORA ENSO 59 – CORBEHEM	Adaptation outil épuratoire	169 000 €	AR (55%) 92 950 € AC (15%) 25 350 €
	TEREOS 59 – ESCAUDEUVRES	Epuration biologique	1 144 000 €	AR (55%) 629 200 € AC (15%) 171 600 €
	DUYCK 59 - JENLAIN	Méthanisation	1 640 000 €	AR (55%) 902 000 € AC (15%) 246 000 €
TOTAL			6 323 000 €	4 174 100 €

AR : Avance Remboursable en 10 ans avec 1 an de différé
AC : Avance Convertible en subvention

Monsieur le Président LEMAY fait remarquer que pour le moment ne sont pas présentés de dossiers en Priorité 1 (Opérations de lutte contre les toxiques).

ℓ
OT

Il confirme que dès 2013 des dossiers parviendront pour ce domaine de priorité 1, notamment concernant les établissements Roquette (sur la substance nickel).

→ **Monsieur VERHAEGHE** souligne que la procédure d'actions de recherches des substances dangereuses est effectivement en cours de déploiement.
Pour le moment s'organisent des analyses. Actuellement, les premiers arrêtés préfectoraux complémentaires sont pris pour la surveillance pérenne et des études technico-économiques qui donneront lieu dans les prochaines années à des programmes d'actions de réduction des substances dangereuses éligibles à la Priorité 1.

Concernant le dossier de la SOCIETE FLANDRES PICARDIE LAIT à ABBEVILLE, Monsieur le Président LEMAY demande si la Station d'épuration d'Abbeville est capable de prendre en charge les rejets de la laiterie et de sa nouvelle unité.

→ **Monsieur VERHAEGHE** confirme que oui puisque cette station collective est actuellement chargée à hauteur d'environ 45%.

Monsieur Le Président LEMAY demande si cette hauteur de charge est liée à l'arrêt de la sucrerie.

→ **Monsieur DEMAREST** indique que la sucrerie ne rejetait pas ses eaux usées via la station d'épuration d'Abbeville et avait sa propre station d'épuration.

Concernant le dossier de l'usine GÉNÉRALE DE CONDIMENTAIRES à GRANDE SYNTHE, Monsieur VERHAEGHE précise à Monsieur le Président LEMAY qu'il est demandé à l'usine de respecter la convention et l'autorisation de déversement à la station d'épuration urbaine de Grande Synthe qui impose des niveaux de concentrations limités.

Le prétraitement, objet de la demande de participation financière, va permettre d'éliminer 85 % de la DCO et 90% de la DBO, ce qui réduira les charges entrantes à la station de Grande Synthe.

→ **Monsieur THIBAULT** explique que pour ce dossier, il aurait été préférable techniquement de changer la convention de raccordement concernant la DBO et la DCO (sachant que la station d'épuration urbaine de Grande Synthe est à 45 % de charges).
En revanche, concernant le traitement des dépôts graisseux, il se justifie ; c'est d'ailleurs sur ce sujet que l'Agence propose d'accorder une participation financière.

Il ajoute que l'investissement de l'industriel concernant la DBO et la DCO va provoquer moins d'entrées financières pour la collectivité. La collectivité va donc accuser une perte de recettes pour un élément qui ne lui posait aucun problème technique : ceci est dommage du point de vue de l'Agence.

→ **Monsieur le Président LEMAY** confirme qu'il s'agit en effet d'une erreur technique.

Concernant le dossier de l'entreprise STORA ENSO à CORBEHEM, Monsieur DIDIO demande de quand datent les investissements initiaux.

→ **Monsieur VERHAEGHE** indique qu'ils datent des années 1980. L'arrêt de la cartonnerie date de la fin des années 1990.

Concernant le dossier de la brasserie DUYCK à JENLAIN, Monsieur le Président LEMAY demande si les travaux prévoient une récupération du biogaz.

→ **Monsieur VERHAEGHE** explique que le biogaz servira uniquement à l'entretien du réchauffement de l'outil propre pour qu'il puisse bien fonctionner. Le projet dans son ensemble est donc éligible.

Monsieur le Président LEMAY procède au vote de la délibération.

La délibération «ACTIVITES ECONOMIQUES NON RACCORDEES» n°12-I-030 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

3 - EPURATION PUBLIQUE

Monsieur VALIN explique tout d'abord que le rythme d'inauguration de stations d'épuration avant et après l'été se poursuit.

3.1 - PARTICIPATIONS FINANCIERES POUR LA REALISATION DES OUVRAGES D'EPURATION ET DE GESTION DES EAUX DE TEMPS DE PLUIE ET LA MISE EN PLACE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (LIGNE 911)

Monsieur VALIN présente, en référence au point de présentation 3.1. du dossier de séance, la situation des engagements de la ligne 911 « ouvrages d'épuration ».

La dotation 2012 de la ligne 911 « installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées », après transferts internes visant à ajuster les sous-lignes pour répondre aux nombreuses demandes de dossiers, est de 16 M€ répartie :

- pour 12 M€ sur les ouvrages d'épuration (sous ligne 9110),
- pour 3 M€ sur l'Assainissement Non Collectif (sous ligne 9113),
- pour 1 M€ sur les eaux pluviales (sous ligne 9115).

►Concernant la sous ligne eaux pluviales (bassins de pollution et techniques alternatives) pour laquelle environ 5 M€ de dossiers de demandes de participations financières sont parvenus, **il est proposé de présenter ces dossiers à la Commission Permanente des Interventions du 9 novembre 2012 pour engagement en 2013 par décision du Directeur Général.**

Néanmoins, 2 dossiers « classiques » d'études sont présentés à décision de la CPI du 14 septembre 2012 :

OT R

maître d'ouvrage	objet	montant* (€)	participation financière		
			type	taux	montant (€)
Comm Agglo Douaisis	Essai pilote déversoir d'orage Ferrer à Guesnain	90 000	S	50	**45 000**
SIA Région de Condé	Étude diagnostique pluviale	96 850	S	50	**48 425**
Total de participations financières présentées à la CPI pour décision					**93 425**

La sous ligne eaux pluviales a un taux d'engagement de 73%.

Monsieur le Président LEMAY souligne l'importance des dossiers traitant la problématique des eaux pluviales.

Monsieur le Président LEMAY procède au vote de la délibération.

La délibération «EAUX PLUVIALES»
n°12-I-032 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

► La sous ligne 9110 « ouvrages d'épuration », avec une dotation 2012 ajustée à 12 M€, atteindra un taux d'engagement de 97 % à l'issue de la CPI en cas de vote favorable.

6 dossiers sont présentés à la CPI du 14 septembre 2012 pour un montant total de participations financières de 7,01M€ :

- 3 dossiers d'études pour 0,140 M€,
- 3 dossiers de travaux en tranche ferme pour 6,870 M€.

27 dossiers de travaux (tranches ferme et optionnelle) et 3 dossiers d'études ont été reçus concernant la ligne « ouvrages d'épuration » :

- ces dossiers ont été classés selon :
  - des priorités réglementaires ou milieu
  - des possibilités budgétaires.

  (c.f. tableau page 4 du point 3.1. du dossier de séance).

Pour les dossiers non retenus à cette CPI, des propositions seront faites à la Commission du 9 novembre 2012 en lien avec les décisions du Conseil d'Administration du 27 septembre 2012.

Les 6 dossiers « ouvrages d'épuration » présentés pour décision de la CPI du 14 septembre 2012 :

maître d'ouvrage	objet	montant* (€)	participation financière		
			type	taux	montant (€)
Crévecoeur le Grand	**Réhabilitation step**	2 328 490	A1+20 S S/UR	35 25 20	**814 971** **582 122** **465 698**
Régie Noréade	**Réhabilitation step Bohain en Vermandois**	4 111 227	A1+20 S S/UR	35 25 20	**1 644 490** **1 027 806** **172 013**
Site Berteaucourt les Dames, St Léger les Domart et St Ouen	**Réhabilitation step St Léger les Domart**	2 780 811	A1+20 S S/UR	35 25 20	**1 112 324** **695 202** **355 944**
Vignacourt	**Étude préalable step**	81 550	S	50	**40 775**
SIA Avre et Luce	**Étude préalable step Moreuil**	82 500	S	50	**41 250**
Régie Noréade	**Recherche substances dangereuses Bierne + 21 stations**	115 000	S	50	**57 500**
Total des participations financières présentées à la CPI pour décision					**7 010 095**

Monsieur DEFLESSELLE demande des explications quant à la méthode de classement par priorité des dossiers d'ouvrages d'épuration.

→ **Monsieur THIBAULT** explique tout d'abord que certains dossiers pourront être pris en compte à la prochaine Commission de novembre dans le cadre d'une proposition d'adaptation de programme présentée au prochain CA.

Concernant le classement des dossiers, il rappelle qu'il est la résultante des règles de priorisation adoptées par les administrateurs.

Ces règles sont fixées en fonction :
- des endroits où il y a des besoins de travaux sur les stations d'épuration,
- des résultats sur le milieu,
- de l'état des masses d'eau et des engagements d'atteinte du bon état.

Vient ensuite le critère d'état d'avancement des dossiers (qui devient donc secondaire).

Ce sont donc les critères environnementaux et réglementaires qui priment dans le classement des dossiers.

Un regard particulier est cependant également porté sur les dossiers déjà lancés.

→ **Monsieur le Président LEMAY** confirme que cette méthode est bien celle décidée lors de l'élaboration du programme : il est nécessaire de prioriser pour traiter correctement l'impact sur le milieu naturel.

Ceux qui sont très engagés, en grande majorité, passeront également très rapidement.

Il indique que les demandeurs sont bien conscients de ce système de priorisation dans le classement des dossiers.

Monsieur DEFLESSELLE affirme que les élus « de base » ne connaissent pas cette règle, hors ceux faisant partie des instances de l'Agence.

Il explique qu'il commence à recevoir personnellement beaucoup d'appels d'élus de la Somme ne comprenant pas le décalage systématique du traitement de leurs dossiers.

Il évoque la « crédibilité » de l'Agence : la signature d'un PPC, selon lui, doit être suivie d'engagement ferme et non d'optionnel.

Il indique que « l'optionnel » est compris par les élus uniquement comme un report à l'année suivante.

→ **Monsieur THIBAULT** souligne que le discours de Monsieur DEFLESSELLE renforce le fait qu'il ne faut pas continuer à augmenter les dotations fermes.

Il indique que si on augmente les dotations fermes actuellement, il ne sera plus possible de garantir l'acception de tous les dossiers présentés.

Le système mis en place vise justement à répondre aux préoccupations soulevées par Monsieur DEFLESSELLE : ce qui est en tranche ferme doit être réellement ferme et réalisé. L'optionnel, c'est-à-dire ce qui peut être fait « en plus », dépend de la disponibilité budgétaire et des priorités.

Monsieur THIBAULT confirme le besoin de transparence et d'explication des nouvelles règles de traitement des dossiers par l'Agence : cet effort doit aussi être porté par les membres des instances, au-delà de celui réalisé par les missions territoriales de l'Agence. La règle ne peut pas être : « premier arrivé, premier servi ».

Monsieur le Vice-Président SCHEPMAN rappelle qu'il avait expliqué en Commission Permanente des Interventions du 25 mai 2012 que le problème tient aussi au fait que la plupart des élus ne savent même pas ce qu'est l'Agence de l'Eau et parfois encore moins ce qu'est la Directive Cadre sur l'Eau.

Il indique qu'il serait utile, bien avant le montage de dossiers, d'expliquer les critères de priorités et de sélection des dossiers de demandes de participations financières qu'applique l'Agence.

→ **Monsieur le Président LEMAY** indique que face à ce problème d'information et d'explication, les membres des instances doivent être des vecteurs de la communication notamment par rapport aux élus.

Il suffit d'expliquer simplement qu'a été décidé de mettre en place une priorisation liée à des critères environnementaux et réglementaires (DCE...).

Dans ce cadre, une fiche d'explication pourrait être remise aux membres des instances comme support d'explication.

→ **Monsieur THIBAULT** souligne qu'avec l'approbation du nouveau Programme d'Intervention, existe une très bonne occasion d'avoir de nouveaux documents explicatifs, de discuter et de partager les informations.

Les services de l'Agence de l'Eau mettent en place justement en ce moment une plaquette d'information de 3 pages très simple expliquant à quoi sert l'Agence, à quoi sert un programme et comment il fonctionne.

Une fiche par type d'opération sera également réalisée (avec les critères, les montants, les taux de subvention).

L'objectif de l'Agence est de publier ces documents d'information pour le Comité de Bassin et le Conseil d'Administration du 19 octobre 2012.

→ **Monsieur le Président LEMAY** confirme que si chaque membre du Conseil d'Administration et du Comité de Bassin s'engage à transmettre cette information à quelques personnes, beaucoup de monde pourrait être touché dans un premier temps.

Cet effort est nécessaire.

→ **Monsieur RAOULT**, Président de la Commission Permanente Programme, rappelle en rapport au programme d'intervention, que les enveloppes budgétaires sont contraintes.

L'Agence ne peut plus fonctionner « à guichet ouvert » et, comme toute institution (communale, intercommunale, départementale ou régionale), il faut faire des choix : les élus doivent le comprendre.

Une certaine pédagogie est à appliquer en la matière pour expliquer notamment que des masses d'eau et milieux naturels sont plus prioritaires que d'autres : cette pédagogie est difficile pour convaincre les élus.

Monsieur RAOULT rappelle par ailleurs qu'ont été mises en place des tranches optionnelles dans la sélection des dossiers sachant que certains dossiers en tranches fermes ne seront peut être pas faits.

La politique de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie par rapport à d'autres Agences vise à « mettre en sur-nombre des dossiers prêts à démarrer » en tranches conditionnelles pour arriver à la fin de l'année à une consommation à 100% de l'enveloppe budgétaire.

Monsieur RAOULT souligne l'importance de conserver le principe des tranches optionnelles pour arriver à une consommation maximale de l'enveloppe budgétaire en fin d'année.

Il reconnaît la pression exercée par les porteurs de dossiers en tranches optionnelles pressés d'être subventionnés : la solution est de mettre ceux-ci « en haut de liste » pour l'année suivante.

Le système « tranches fermes » - « tranches optionnelles » est certes compliqué mais primordial.

→ **Monsieur DEFLESSELLE** indique qu'il est d'accord avec les propos de Monsieur RAOULT : il ne faut pas donner de faux espoirs aux élus.

Une plaquette d'information serait en effet utile. Monsieur DEFLESSELLE propose que les élus des instances puissent participer à la rédaction de ce document.

R

05

→ **Monsieur THIBAULT** propose que les services de l'Agence établissent un projet et qu'un groupe de membres des instances réagisse sur ce projet et propose d'éventuelles modifications.

→ **Monsieur le Président LEMAY** indique que cette démarche pédagogique serait également utile envers les industriels et autres usagers de l'eau.

Il confirme que chaque membre doit être vecteur de communication.

Monsieur BLIN et Monsieur KARPINSKI, en référence au point de présentation 3.1. du dossier de séance, présentent en détail parmi les dossiers relatifs aux ouvrages d'épuration présentés à décision de la CPI du 14 septembre 2012 :

- Les dossiers de **Crévecoeur le Grand** (60) et du **site de Berteaucourt les Dames, St Léger les Domart et St Ouen** (80) pour la remise à niveau des ouvrages d'épuration (présentés par Monsieur BLIN)

Monsieur BLIN précise à **Monsieur le Président LEMAY** que sur Crévecoeur le Grand, il s'agit de deux anciennes stations d'épuration appartenant à la collectivité remplacées par une seule et même station avec un ouvrage de transfert.

Monsieur BLIN soulève une complexité : il y a encore quelques années, au niveau des intercommunalités, les communes avaient une certaine facilité de se regrouper en syndicats : aujourd'hui, avec la réforme préfectorale, il est de plus en plus difficile d'avoir des avalisations de création de nouveau syndicats de traitement.

Monsieur KARPINSKI présente le dossier de **Bohain en Vermandois** (02), à compétence Noréade pour la réhabilitation de la station d'épuration.

Monsieur DEMAREST demande s'il existe bien des conventions passées avec les communes qui vont ramener des boues vers la station d'épuration réhabilitée de Bohain en Vermandois.

→ **Monsieur RAOULT** confirme que les communes en question font partie de Noréade : il s'agit d'une restructuration de la filière boues au sein de Noréade.

→ **Monsieur VALIN** ajoute que l'ensemble est encadré par la doctrine « mélanges des boues » ayant pour souci le suivi et la traçabilité : le projet est conforme à cette logique de bassin.

Monsieur le Président LEMAY procède au vote de la délibération.

La délibération «STATIONS D'EPURATION»
n°12-I-033 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

- **Cas particulier de Valenciennes :**

En référence au point de présentation 3.1. du dossier de séance (pages 9 et 10), Monsieur VALIN présente le dossier particulier du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Valenciennes qui nécessite que la Commission Permanente des Interventions valide un choix d'orientation. Le dossier porte sur l'étude en vue de la construction d'une nouvelle station d'épuration à Valenciennes.

Monsieur DIDIO, en tant qu'exploitant du système d'assainissement actuel, apporte quelques éléments complémentaires : il explique qu'aujourd'hui la station est conforme après des efforts considérables en matière d'exploitation : les charges à gérer sont parfois de 120 à 130 % de la capacité nominale en pointe.

La station d'épuration actuelle date partiellement de 1994 puisqu'il s'agit en fait d'une station plus ancienne qui a été en partie réhabilitée.

La station, au-delà de la filière boues qui n'a pas été perfectionnée à l'époque, présente d'autres éléments assez inquiétants notamment en matière de génie civil sur les ouvrages de prétraitement (fissures, mouvements de terrain...) qui font qu'aujourd'hui le prétraitement sur cette station n'est pas performant.

Le projet de nouvelle station d'épuration a pour échéance de mise en service 2017.

Monsieur DIDIO signale l'urgence qui existe pour la station de Bruay sur Escaut dont l'état est critique : la collectivité envisage à forte raison l'intégration à la nouvelle station d'épuration de Valenciennes sans investissement complémentaire.

Monsieur DIDIO évoque également la station d'épuration de Saint Saulve, traitant en partie des charges plutôt de nature domestique : cette station est également en fin de vie.

L'idée du SIAV de réaliser un projet de grande envergure est novateur : il ne s'agit pas de faire « seulement » une station d'épuration mais également un « écopole » qui a vocation à être exemplaire en matière de développement durable (récupération d'énergies, synergie avec d'autres ouvrages à proximité avec suppression de plusieurs stations obsolètes avec Bruay-sur-Escaut, Saint Saulve, le raccordement de la station de Maing, Monchaux, Trith Saint Léger...).
L'objectif est d'avoir un système d'assainissement sur le SIAV moderne et performant.

Les coûts élevés de l'étude par rapport à la Station d'épuration de Marquette Lez Lille peuvent s'expliquer en partie par le fait qu'il s'agit d'un projet particulier.
Monsieur DIDIO rappelle par ailleurs que les coûts d'étude intègrent la maîtrise d'œuvre des travaux et les opérations de réception.

Le programme complet des travaux n'est pas encore déterminé actuellement mais devrait être connu sous peu, ce qui permettra à l'Agence de pouvoir se positionner sur ce dossier normalement dès la prochaine Commission Permanente des Interventions du 9 novembre 2012.

Monsieur le Président LEMAY souligne la pertinence du projet mais indique que la préoccupation porte sur le montant de participations financières de l'Agence. Un « ecopole » ne porte pas à 100% sur le traitement de l'eau.

Le dossier doit donc être clairement présenté à l'Agence pour qu'elle puisse se positionner, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Monsieur le Président LEMAY se demande s'il ne faudrait pas lier le coût de l'étude à l'investissement de la station.

Monsieur RAOULT confirme qu'il faut que l'Agence se penche attentivement sur le dossier.

Il indique qu'il existe bien une opération d'urbanisme sur les terrains concernés mais qu'il faut être attentif à ce que ce ne soit pas au détriment du budget de l'Agence.

Il indique que la réalisation d'une nouvelle station doit être étudiée sous la légitimité fonctionnelle.

Concernant la réflexion sur l'intercommunalité, il explique qu'une bonne partie des communes se sont rattachées au SIAV et non au SIAN.

Monsieur RAOULT ajoute que le Président du SIAV « a une certaine personnalité » et qu'il faut que l'Agence soit attentive à un dossier approfondi et maîtrisé sachant que sa participation financière doit effectivement cadrer avec ses règles financières. L'objectif final est que les eaux de l'Escaut soient de qualité.

Monsieur THIBAULT confirme que pour l'Agence de l'Eau il n'y a aucune ambiguïté sur sa participation au dossier du Valenciennois mais qu'il faut qu'elle définisse « quand, où et à quelle hauteur ».

Alors que les coûts d'étude sont très élevés, les services de l'Agence n'arrivent pas pour le moment à avoir des réponses de base et de transparence sur la construction du projet. Il s'agit pour l'Agence d'ajuster son mode de participation financière en fonction des spécificités du dossier.

Des éclaircissements sont donc à obtenir.

L'Agence n'accepte pas de faire « un chèque en blanc » pour l'étude.

→ **Monsieur DIDIO** précise que le processus se poursuit malgré les péripéties du bureau d'études (3ème changement d'équipe) : le pré-programme a été présenté le 13 septembre et l'Agence devrait avoir les éléments nécessaires sous peu.

→ **Monsieur RAOULT** souligne qu'une réunion récente a été organisée en présence du Président du SIAV et des élus du territoire. Il explique que les élus du territoire s'interrogent sur les équilibres financiers du projet.

→ **Monsieur VALIN** explique que l'Agence participe à toutes les réunions techniques et interroge sans obtenir les réponses.

La Commission Permanente des Interventions valide à l'unanimité la proposition des services de l'Agence en ne se prononçant pas dans l'immédiat quant au financement des études d'assistance à maîtrise d'ouvrage, et en attendant le choix définitif des travaux à réaliser par le maître d'ouvrage qui devrait s'effectuer au terme d'une procédure de type « conception – réalisation », afin de déterminer le niveau de la participation financière de l'Agence.

► Un dossier est présenté sur la sous ligne « Assainissement Non Collectif » :

maître d'ouvrage	objet	montant* (€)	participation financière		
			type	taux	montant (€)
Régie Noréade	Etude du zonage d'assainissement de 90 communes	400 000	S	50	200 000
Total de participations financières présentées à la CPI pour décision					200 000

La sous ligne « Assainissement Non Collectif » a un taux d'engagement de 93% et devrait atteindre le seuil de 820 dossiers financés en fin d'année. Il s'agit d'une politique en développement.

Monsieur VALIN rappelle que cette ligne est essentiellement consommée par des décisions du Directeur Général de l'Agence (pour les montants de PF inférieurs à 30 000 €).

Monsieur le Président LEMAY procède au vote de la délibération.

La délibération «ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF» n°12-I-031 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

3.2 - PARTICIPATIONS FINANCIERES A LA MISE EN PLACE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (LIGNE 912)

Monsieur VALIN présente la situation des engagements de la ligne 912.

Il précise que la ligne 912 « réseaux d'assainissement », dont la dotation 2012, après transferts internes, est de 39,723 M€, comporte deux sous-lignes :

- la sous-ligne 9120 de financement des réseaux d'assainissement de 29,323 M€,
- la sous-ligne 9123 de financement du raccordement au réseau public d'assainissement des particuliers de dotation 2012 de 10,4 M€.

Monsieur VALIN insiste sur le taux d'engagement très élevé de la sous ligne dédiée au raccordement

des particuliers au réseau public d'assainissement : celui-ci est de 99,9%.

Cette politique de raccordement des particuliers connaît une réelle tension.

Des propositions seront présentées en Commission Permanente Programme et Conseil d'Administration pour agir sur cette problématique.

→ **Monsieur THIBAULT** souligne qu'il s'agit de la seule politique posant vraiment problème en cette fin de IXème Programme d'Intervention. Des décisions d'arrêt de versement de participations financières seront nécessaires à fin septembre. Il avait été prévu 6,4 M€ initialement de dotation sur cette sous ligne, augmentée de 4 M€ et qui pourrait encore augmenter jusqu'à 13 M€ : il faut donc agir pour freiner ces augmentations.

→ **Monsieur le Président LEMAY** indique qu'il serait en effet nécessaire de stopper cette politique jusqu'à l'année prochaine.

Monsieur VALIN présente en référence au point de présentation n°3.2. les dossiers « réseaux d'assainissement au profit des collectivités » soumis à décision de la Commission Permanente des Interventions du 14 septembre 2012 :

79 dossiers sont présentés pour un montant total de participations financières de 13 313 897 €.

Sur la sous ligne réseaux d'assainissement des collectivités, il reste des dotations disponibles (3,515 M€) sachant que la Communauté Urbaine de Lille a demandé de différer un dossier à la prochaine commission.

L'ensemble des opérations présenté est conforme à la délibération de programme.

Certains dossiers en tranches optionnelles en lien avec des tranches fermes seront examinés à la Commission du 9 novembre 2012.

Monsieur KARPINSKI, en référence au point de présentation 3.2. du dossier de séance, présente en détail parmi les dossiers présentés à décision de la CPI du 14 septembre 2012 :

- deux dossiers spécifiques :
    - le dossier très technique du **Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Douchy les Mines – Haspres – Noyelles sur Selle** concernant le transfert des effluents d'Haspres vers la station d'épuration (pages 9 à 11 du point 3.2.),

Monsieur le Président LEMAY souligne que l'idée de récupérer la station d'épuration de l'industriel BERA est très pertinente d'autant plus que l'ensemble des réseaux va être refait dans ce projet.

Il demande si la comparaison entre les coûts avec ou sans récupération de la station « BERA » a été réalisée.

→ **Monsieur KARPINSKI** explique que le schéma directeur a effectivement établi un comparatif des coûts d'une réhabilitation complète de station d'épuration à Douchy les Mines et des réseaux y étant liés face à la station « BERA » qui a par ailleurs déjà bénéficié d'investissements par le passé.

→ **Monsieur le Président LEMAY** souligne que le projet est exemplaire en terme d'optimisation des dépenses.

Monsieur VALIN et Monsieur THIBAULT confirment à Monsieur MARIEN que, compte tenu de la proposition qui sera présentée au Conseil d'Administration d'ajustement des lignes de programmes et des décisions de la Commission Permanente Programme, l'engagement du complément de la première tranche de travaux inscrit en tranche optionnelle 2012 de 654 300 € sera étudié.

Monsieur KARPINSKI explique à Monsieur DEFLESSELLE que le découpage en deux tranches du projet par l'Agence tient uniquement du financement et n'est pas technique.

Monsieur DIDIO invite, en tant qu'exploitant, les membres des instances à l'inauguration de la station d'épuration le 4 octobre 2012. Il souligne que cette station est originale avec un traitement tertiaire permettant un rejet à la Selle satisfaisant.

- les dossiers de **Lille Métropole Communauté Urbaine** concernant les aménagements du poste des bateliers (dossier différé en CPI du 09/11/2012), réhabilitation du collecteur intercommunal entre les bateliers et la station d'épuration de Marquette, restructuration des déversoirs latéraux du collecteur intercommunal, restructuration de l'émissaire terminal (pages 12 à 17 du point 3.2.).

  Il s'agit de dossiers techniques majeurs permettant de réguler l'alimentation de la station d'épuration de Marquette Lez Lille en temps de pluie.

  Monsieur VALIN confirme à Monsieur le Président LEMAY que ces dossiers d'aménagements font bien partie du projet global de la station d'épuration de Marquette-lez-Lille : ils font partie à l'origine du schéma d'assainissement de l'agglomération de Marquette.

Monsieur le Président LEMAY procède au vote de la délibération.

La délibération «RESEAUX D'ASSAINISSEMENT»
n°12-I-034 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

4 - LUTTE CONTRE LA POLLUTION AGRICOLE

Monsieur LABRUNE, en référence au point n°4 du dossier de séance, présente la situation des engagements de la ligne 918 « lutte contre la pollution agricole » et les demandes de participations financières soumises à décision ou avis de la Commission.

4.1 - SITUATION DES ENGAGEMENTS ET 4.2 – PARTICIPATIONS FINANCIERES A LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES (LIGNE 9182)

La dotation 2012 de la ligne 918 « lutte contre la pollution agricole » est de 9 M€ (hors contribution écophyto) répartie principalement :

- pour 7,9 M€ sur les pollutions diffuses (sous ligne 9182),
- pour 1 M€ sur le Plan Végétal Environnement (sous ligne 9183),
- pour 0,1 M€ sur le soutien à l'agriculture biologique (sous ligne 9185).

Les demandes de participations financières présentées à décision ou avis de la Commission portent sur la sous-ligne 9182 « pollutions diffuses » :

- 1 dossier de la **Communauté d'Agglomération d'Amiens métropole** d'un montant total de participations financières de 41 600 € est présenté pour décision de la CPI (point 4.2. du dossier pages 1 et 2),

  Ce dossier consiste en la réalisation de diagnostics des exploitations agricoles dans le territoire de l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau du captage de Victorine Autier.

- 2 dossiers d'un montant total de P.F. de 36 701 € sont présentés pour avis de la CPI avant décision du Conseil d'Administration et concernent la mise en œuvre des Programmes d'actions agricoles des ORQUE d'Airon Saint Vaast (**maître d'ouvrage : Berck**) et du bassin versant de Guines (**maître d'ouvrage : Calais**) (point 4.2. du dossier pages 2 à 4).

  Les mesures agricoles de programmes d'actions n'entrent pas dans les critères des délibérations existantes du IXème Programme (ce qui sera rectifié à l'occasion du Xème Programme) ; il est donc proposé à la CPI de donner un avis avant décision du Conseil d'Administration pour ces deux dossiers.

  Concernant le dossier de la ville de Berck : la demande de financement comporte deux autres actions pour lesquelles il est proposé de refuser la participation financière :
  - une action finançable directement aux agriculteurs dans le cadre du PVE,
  - un accompagnement PEA déjà pris en charge à une échelle collective dans la convention avec la Chambre d'Agriculture de Région Nord Pas-de-Calais.

  Le dossier présenté pour décision de la CPI concerne un projet d'accompagnement d'assolement collectif en agriculture biologique pour une participation financière de l'Agence de 28 700 €.

Concernant le dossier de la ville de Calais : la demande de financement comporte d'autres actions pour lesquelles il est proposé trois refus et deux reports :

Les 3 actions refusées sont :

- une action finançable directement aux agriculteurs dans le cadre du PVE et du PEA,
- la participation de l'animateur de l'ORQUE à la sensibilisation à l'agriculture biologique qui fait partie des missions de l'animateur dans le cadre de son poste,
- une action relative à la biodiversité non éligible.

Le dossier présenté pour décision de la CPI concerne la sensibilisation des agriculteurs du bassin versant à l'optimisation de l'utilisation des produits phytosanitaires et la réalisation de reliquats azotés et conseil auprès d'agriculteurs sur la gestion de l'azote pour une participation financière de l'Agence de 8 001 €.

Monsieur LABRUNE précise que seulement 13,76 % d'engagement a été réalisé, à ce stade, sur la sous ligne pollutions diffuses. Cela s'explique par le fait que les dossiers MAE (Mesures Agro-Environnementales) de 2012 sont en phase de finalisation d'instruction dans les DDTM et que les PEA (Programme Eau et Agriculture) sont en fin d'instruction. Les engagements vont donc prochainement augmenter rapidement (novembre).

Monsieur le Président LEMAY demande aux membres de la commission s'ils ont des remarques à formuler sur les 3 dossiers présentés.

Monsieur PRUVOT souligne qu'il est en accord avec la présentation exposée par Monsieur LABRUNE des dossiers et notamment des actions refusées.

Il souligne l'importance de l'action d'accompagnement d'assolement collectif en agriculture biologique du dossier de la ville de Berck sur Mer.

Cette initiative est intéressante et innovante.

Monsieur CELLIEZ confirme que ce type d'expérience est utile à faire savoir pour changer les mentalités. Il rappelle la forte demande actuelle de consommateurs pour les produits bio.

Monsieur PRUVOT souligne l'aspect sécurisation de la démarche permettant de mutualiser le risque de changement de pratiques vers le bio.

Monsieur RAOULT rappelle que sous l'Ancien Régime le système était en assolement collectif en particulier dans le Cambraisis.

→ **Monsieur PRUVOT** explique qu'actuellement en réalité l'assolement collectif vise à être en règle avec l'administration sur la déclaration PAC et autres. Il apporte « un plus » et permet d'identifier une zone bio et de la maintenir dans le temps avec partage de moyens entre les agriculteurs.

Monsieur DEMAREST ajoute qu'Airon Saint Vaast représente un captage pilote. Il est d'autant plus intéressant que des agriculteurs de ce secteur s'intéressent au bio.

Il demande, concernant le dossier d'Amiens Métropole, si le critère de 80% de SAU couverte par les diagnostics qu'affiche le dossier apparaît ou non en référence au futur Xème Programme.

→ **Monsieur LABRUNE** explique qu'il s'agit d'une volonté propre d'Amiens Métropole non influencée par le critère Xème Programme.

→ **Monsieur THIBAULT** explique que des agriculteurs du secteur d'Airon Saint Vaast annoncent l'atteinte d'un taux de SAU d'au moins 98%.

Monsieur le Président LEMAY procède au vote des délibérations.

Dossier d'Amiens Métropole :

La délibération « POLLUTIONS DIFFUSES » n°12-I-035 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Dossiers de Berck et Calais :

La délibération «POLLUTIONS DIFFUSES» n°12-A -... reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions et est transmise pour décision au Conseil d'Administration du 27 septembre 2012.

La délibération « REFUS DE PARTICIPATIONS FINANCIERES A LA VILLE DE BERCK SUR MER POUR DES ACTIONS RELATIVES A L'ORQUE D'AIRON SAINT VAAST » n°12-I-036 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

La délibération « REFUS DE PARTICIPATIONS FINANCIERES A LA VILLE DE CALAIS POUR DES ACTIONS RELATIVES A L'ORQUE DE GUINES » n°12-I-037 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

5 - EAU POTABLE

5.1 – PARTICIPATIONS FINANCIERES EN FAVEUR DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (ligne 925)

Madame VALLÉE, en référence au point n°5.1 du dossier de séance, présente la situation des engagements de la ligne « alimentation en eau potable » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

Situation des engagements :

La dotation 2012 de la ligne 925 relative à l'alimentation en eau potable est de 9,6 M€ répartie en 4 sous-lignes :

- sous-ligne 9250 amélioration de la qualité pour 2,5M€,
- sous-ligne 9251 sécurisation quantitative pour 6,5 M€,
- sous-ligne 9252 économies d'eau pour 0,5M€,
- sous-ligne 9253 assistance technique pour 0,1 M€.

Les dossiers présentés pour décision de la CPI concernent les sous-lignes amélioration de la qualité, sécurisation quantitative et économies d'eau :

- Sous-ligne 9250 amélioration de la qualité : 1 dossier est présenté pour un montant de participation financière de 168 845 €, ce qui portera le taux d'engagement de cette sous-ligne à environ 20% à l'issue de la CPI (c.f. point 5.1. du dossier – pages 2 à 4),

- Sous-ligne 9251 sécurisation quantitative : 18 dossiers sont présentés pour un montant total de PF de 2 704 135 €, aboutissant à un taux d'engagement de la sous-ligne de 67,2% (c.f. point 5.1. du dossier – pages 5 à 17),

- Sous-ligne 9252 économies d'eau : 1 dossier est présenté pour un montant total de PF de 58 235 € et un taux d'engagement de la sous-ligne de 77,6%.

Monsieur Le Président demande si les dotations disponibles après l'engagement des dossiers sur les lignes « amélioration de la qualité » et « sécurisation quantitative » seront utilisées d'ici la fin de l'année.

→ **Monsieur THIBAULT** propose d'aborder ce sujet dans le cadre de la Commission Permanente Programme de ce 14 septembre après-midi.

Le dossier « amélioration de la qualité » présenté pour décision de la CPI :

Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)		
	Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal
VEOLIA EAU - CIE GEN DES EAUX	Etude de recherche de sites d'alimentation en eau potable	Communes à proximité d'ARRAS	337 690	337 690	HT	S	50	168 845
TOTAL			337 690	337 690				168 845

Monsieur le Président LEMAY explique qu'il est assez surpris qu'au niveau de la région d'Arras, il n'y ait pas beaucoup de possibilités d'avoir de l'eau de nappes.

→ **Monsieur THEROUANNE** explique que des recherches ont été entreprises intialement à l'ouest d'Arras où les teneurs en nitrates sont élevées.

Les captages de Méaulens en plein centre ville sont improtégeables (problème de sécurisation).

Les recherches d'eau potable se sont poursuivies à l'est de façon rocambolesque (notamment sur Hamblain les près).

Finalement, des solutions sont recherchées à partir de syndicats existants.

La région d'Arras dispose bien d'eau mais le problème tient de sa qualité, aggravée encore récemment, par la présence de perchlorates.

Monsieur Le Président LEMAY souligne que la problématique du perchlorate sera effectivement à régler efficacement et indique qu'il existe des solutions notamment avec la déminéralisation par résines.

→ **Monsieur THEROUANNE** précise qu'il faut des résines agréées pour traiter les perchlorates. Les méthodes développées par Lyonnaise des eaux et Véolia sont assez encourageantes notamment en matière de résines de dénitratation qui sont déjà agréées. D'autres résines, spécifiques pour le traitement des perchlorates, ne sont pas encore agréées.

Monsieur DIDIO revient sur le dossier d'Arras et note qu'il se situe au siège de la Préfecture du Pas-de-Calais et que les dossiers remontent aux années 1990 : il se demande ce qui peut expliquer que l'on mette 20 ans pour régler le problème d'alimentation en eau sur ce secteur particulier.

→ **Monsieur THEROUANNE** rappelle que les captages appartenaient à la ville d'Arras et désormais à la Communauté Urbaine.

Le fait qu'une Préfecture se trouve sur ce secteur ne facilite pas pour autant la résolution du problème (Monsieur THEROUANNE cite l'exemple de Lille).

Monsieur Le Président LEMAY note que la première partie du projet vise au maintien de l'existant en investissant.

Il se demande s'il est possible de récupérer une partie des investissements pour la suite, son souci étant que les solutions soient pérennes.

→ **Monsieur VALIN** souligne que le dossier présente une dualité : il existe à la fois un arrêté d'improtégeabilité des forages de Méaulens qui demandent de trouver une ressource ailleurs, ce qui est difficile.

Le choix, à court terme, se porte donc à vouloir continuer à protéger la ressource actuelle car il s'agit d'une eau en quantité et de bonne qualité.

→ **Monsieur THIBAULT** rappelle que sur Arras, le seul captage qui est en bonne qualité est celui qui est improtégeable (Méaulens) : sachant qu'il n'existe pas d'eau en quantité et qualité comparable ailleurs, la question de fond porte sur le choix de savoir s'il faut continuer à investir sur un captage pour lequel l'hydrogéologue indique qu'il ne faut pas finir la procédure de protection.

Il n'empêche que le champ captant de Méaulens continue à être exploité, faute d'autres ressources satisfaisantes. L'ARS demande d'y réaliser des investissements pour assurer l'alimentation en eau potable sur Arras.

Pour répondre précisément à la question de Monsieur le Président LEMAY, Monsieur THIBAULT explique que si le captage de Méaulens est fermé à terme, tous les investissements seront perdus.

→ **Monsieur VALIN** confirme que les investissements servent à maintenir le seul captage de Méaulens.

→ **Monsieur THIBAULT** confirme que la collectivité va devoir se positionner un jour ou l'autre notamment sur l'approvisionnement à partir d'eaux de surface.

→ **Monsieur THEROUANNE** précise qu'à Méaulens il existe des installations de dénitratation afin que les eaux distribuées répondent aux normes en nitrates et perchlorates.

Il confirme que le captage est actuellement improtégeable et que l'eau nécessite des traitements.

→ **Monsieur RAOULT** demande si dans la loi française il est possible d'exploiter de l'eau qui n'est pas potable mais que l'on peut rendre potable sur un champ captant improtégeable.

→ **Monsieur THEROUANNE** indique qu'il faut avant tout que l'eau soit potabilisable (selon les seuils européens). Il n'en reste pas moins que le captage doit disposer d'un périmètre de protection.

Les eaux du captage de Méaulens sont bien potabilisables mais non protégeables. Il n'en reste pas moins que les travaux proposés sont nécessaires.

Monsieur RAOULT estime que si le Pas-de-Calais ne souffrait pas d'un tel émiettement intercommunal, une solution aurait été trouvée depuis longtemps.

→ **Monsieur THEROUANNE** informe que le Préfet du Pas-de-Calais a lancé une étude avec les administrations concernées (ARS, DDTM, Conseil Général, Agence de l'Eau...) pour envisager la fusion d'unités de gestion pour arriver à une cinquantaine au lieu actuellement de plus de 260.

Monsieur THIBAULT confirme à Monsieur DIDIO qu'un schéma directeur est mis en place au niveau du Pas-de-Calais. Le Conseil Général du Pas-de-Calais a réalisé son schéma directeur avec une cible à moyen terme sur l'eau potable s'approchant du périmètre des SAGE. La Préfecture, en parallèle de la réflexion sur les intercommunalités, a repris ce sujet pour proposer une solution intermédiaire de réduire le nombre d'unités de gestion à une cinquantaine. L'Agence suit de près cette évolution.

Des travaux d'interconnexions et de restructurations seront envisageables dans ce cadre.

Monsieur RAOULT souligne que le degré de fusion des intercommunalités dans le Nord est bien

supérieur au Pas-de-Calais.

Le Schéma directeur en Pas-de-Calais a peu varié contrairement au Nord. Il explique ainsi que dans l'Avesnois, il n'y aura plus que 3 intercommunalités pour 240 000 habitants.

Indirectement, par rapport au constat du Pas-de-Calais, se pose le problème des intercommunalités ayant compétence en matière d'eau.

Monsieur le Président LEMAY procède au vote de la délibération.

La délibération «AMELIORATION DE LA QUALITE» n°12-I-038 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Les 18 dossiers « sécurisation quantitative » présentés pour décision de la CPI :

Maître d'ouvrage	Objet	Montant de l'opération (€ HT)	Montant de travaux pris en compte (€ HT)	taux %	Participation financière (€)
SDAEP St Michel sur Ternoise et Roellecourt	Réhabilitation du château d'eau de St Michel sur Ternoise (200 m3)	157 000	111 370	S15 + SUR 20	16 705 22 274
SIAEP Humbert et St Denoeux	Réhabilitation du château d'eau d'Humbert (200 m3)	125 000	92 000	S15 + SUR20	13 800 18 400
SIAEP Région d'Agnières	Réhabilitation du réservoir d'Hescamps (250 m3)	150 000	113 280	S15 + SUR20	16 992 22 656
SIAEP Région d'Hallencourt	Réhabilitation réservoir de stockage d'Hallencourt (750 m3)	105 053	102 000	S15 + SUR20	15 300 20 400
SIAEP Vallée Bérenger	Réhabilitation réservoir de stockage de Lafresguimont St martin (300 m3)	237 000	148 580	S15 + SUR20	22 287 29 716
Commune de Brie	Réhabilitation du réservoir de stockage Brie (170 m3)	180 000	122 400	S15 + SUR20	18 360 24 480
SIAEP du Liger	Réhabilitation du réservoir de stockage de St Aubin Montenoy (200 m3)	232 180	103 100	S15 + SUR20	15 465 20 620

maître d'ouvrage	objet		montant* (€)	Participation financière		
				type	taux %	montant (€)
Syndicat mixte Bayenghem (62)	Renforcement sur Bayenghem		97 000	S SUR	25 20	24 250 19 400
SIVOM de la communauté du Béthunois (62)	Raccordement de la nouvelle ressource d'Hinges		243 000	S SUR	25 8,6*	60 750 20 898
Noréade (62)	Interconnexion entre Etaing et Sailly en Ostrevent : sécurisation de l'UDI d'Haucourt		380 000	S SUR	25 11,6*	95 000 44 080
SIVOM de la région de Combles (80)	Création d'un réservoir de stockage de 400m3		235 000	S SUR	25 20	58 750 47 000
SIAEP Vallée de la Planquette(62)	Interconnexion avec le SI du Bois Machy		1 034 000	S SUR	25 20	258 500 206 800
Bray sur Somme (80)	Réalimentation en eau potable à partir de Chipilly, captage de la ville d'Albert		531 000	S SUR	25 20	132 750 106 200
Cappy (80)			522 000	S SUR	25 20	130 500 104 400
LMCU (59)	Interconnexion de secours entre les usines Noréade et LMCU de Pecquencourt		766 500	S	25	191 625
	Renforcement de la zone Nord : maillages sur le secteur de Linselles, Comines, Bondues, Quesnoy sur Deule	Appel d'Offre 1 : Quesnoy sur Deule et Bondues	652 609	S	25	163 152
		Appel d'Offre 2 : Linselles, Comines, Bondues	1 497 500	S	25	374 375
		Appel d'Offre 3 : Quesnoy, Halluin, Comines	1 553 000	S	25	388 250
Total de participations financières présentées à la CPI pour décision						2 704 135

En réponse à Monsieur DEMAREST, Madame VALLEE explique que la différence de coûts entre la création d'un réservoir et une réhabilitation tient du fait des caractéristiques techniques de chaque chantier et du type de réservoir (réservoir sur sol / réservoir sur tour).

Monsieur DIDIO confirme l'explication de Madame VALLEE.

Monsieur le Président LEMAY procède au vote de la délibération.

La délibération «SECURISATION QUANTITATIVE»
n°12-I-039 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Le dossier « économies d'eau » présenté pour décision de la CPI :

maître d'ouvrage	objet	montant* (€)	Participation financière		
			type	taux %	montant (€)
Hangest sur Somme	Installation de 26 compteurs sectoriels et vannes de sectorisation Rendement actuel de 62%	116 470 €	S	50	58 235
Total de participations financières présentées à la CPI pour décision					58 235

Monsieur le Président LEMAY procède au vote de la délibération.

La délibération «ECONOMIE D'EAU»
n°12-I-040 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

5.2 – PARTICIPATIONS FINANCIERES EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE (ligne 923)

Madame VALLÉE, en référence au point n°5.2 du dossier de séance, présente la situation des engagements de la ligne « protection de la ressource » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

Situation des engagements :

La dotation 2012 de la ligne 923 relative à la protection de la ressource est de 3 M€ répartie en 3 sous lignes :

- sous ligne 9230 ressource en eau souterraine pour 1,6 M€,
- sous ligne 9231 ressource en eau superficielle pour 0,4 M€,

- sous ligne 9232 acquisitions foncières pour 1 M€.

7 dossiers sont présentés à décision de la Commission sur la sous ligne 9230 ressource en eau souterraine pour un montant de 554 540 € portant le taux d'engagement de cette sous-ligne à 76,1% (c.f. point 5.2. du dossier – pages 2 à 7).

Les 7 dossiers « protection de la ressource eaux souterraines » présentés pour décision de la CPI :

maître d'ouvrage	objet	montant* (€)	participation financière		
			type	taux %	montant (€)
CA St Omer (62)	Réseau de surveillance du champ captant de Blendecques composé de 5 piézomètres (DUP du 8/12/2006)	80 000 €	S	70	56 000
SI Leulighem-Quelmes (62)	Remblaiement du forage de Quelmes suite à son abandon	52 801 €	S	70	36 960
SI Hardinghen (62)	Travaux liés à la DUP de Hames Boucres et Boursin : clotûre, portail, étanchéité de la tête de puits, mise en conformité chambre de captage, plantation de parcelles	58 200 €	S	70	40 740
Abbeville (80)	Travaux liés à la DUP du captage Saint Gilles : glissière de sécurité, fossés étanches, remblaiement de parcelles	228 271 €	S	70	159 790
CU Arras (62)	Réseau de surveillance qualitative du captage de Méaulens : 10 piézomètres	112 000 €	S	70	78 400
Noréade	Renouvellement du contrat d'animation sur les ORQUE Scarpe aval Sud : 48 communes, programme d'actions en déploiement Neuvilly- Solesmes : 9 communes, captage grenellisable, DTMP en cours	160 800 €	S	70 Fft	107 100 7 800
Ville de Montdidier (80)	Contrat d'animation pour les ORQUE des captages suivants : Ayencourt : AAC délimitée, DTMP à lancer Guerbigny (2 captages) : DTMP et programme d'actions réalisés Association entre la ville de Montdidier, le SIEP de Guerbigny et la ville de Roye pour l'embauche de l'animateur	92 500€	S	70 Fft	57 750 10 000
Total de participations financières présentées à la CPI pour décision					554 540

Monsieur PRUVOT demande comment s'est déterminé le choix du lieu de mise en place de piézomètres notamment sur Saint Omer et Arras.

→ **Monsieur THEROUANNE** explique que c'est l'hydrogéologue agréé qui prescrit la mise en place de piézomètres pour augmenter la surveillance sur des captages restant en exploitation et pour suivre l'évolution de la qualité de la nappe. Cet avis de l'hydrogéologue est retranscrit soit dans la DUP de protégeabilité soit dans l'arrêté de non protégeabilité.

Monsieur le Président LEMAY demande si les piézomètres sont récupérables lors de l'arrêt d'un captage.

→ **Monsieur THEROUANNE** indique que non.

Monsieur le Président LEMAY procède au vote de la délibération.

La délibération «PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU SOUTERRAINE» n°12-I-041 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

6 - AMENAGEMENT ET GESTION DES EAUX

6.1 – SITUATION DES ENGAGEMENTS

Monsieur JOURDAN en référence au point n°6.1. du dossier de séance, présente la situation des engagements de la ligne 924 « restauration et gestion des milieux aquatiques » et les demandes de participations financières soumises à décision ou avis de la Commission.

La dotation 2012 de la ligne 924 relative à la restauration et la gestion des milieux aquatiques est de 11 M€ et comporte 5 sous lignes :

- sous ligne 9243 gestion intégrée pour 4,4M€,
- sous ligne 9244 gestion des crues / inondations pour 2,3 M€,
- sous ligne 9240 entretien écologique pour 2 M€,
- sous ligne 9241 sédiments toxiques pour 1,4M€,
- sous ligne 9242 érosion pour 0,9 M€.

Les dossiers présentés pour décision de la CPI concernent les sous-lignes entretien écologique, érosion, gestion intégrée, gestion des crues :

- Sous-ligne 9240 entretien écologique : 6 dossiers sont présentés pour décision de la CPI pour un montant total de participations financières de 437 682 €, ce qui portera le taux d'engagement de cette sous-ligne à 73% à l'issue de la CPI (c.f. point 6.2. du dossier),

- Sous-ligne 9242 érosion : 1 dossier est présenté pour décision de la CPI pour un montant total de participation financière de 32 617 €, ce qui portera le taux d'engagement de cette sous-ligne à 4% à l'issue de la CPI (c.f. point 6.3. du dossier).

Monsieur DEMAREST s'étonne du faible taux d'engagement de la ligne érosion et en demande explication notamment parce qu'il indique que SOMEA intervient dans ce domaine d'intervention.

→ **Monsieur JOURDAN** confirme que parmi les dossiers, certains bénéficient de l'animation territoriale de SOMEA. Il explique qu'aujourd'hui beaucoup d'études ont été engagées mais que la mise en œuvre effective de travaux sur le terrain est plus difficile à réaliser (attentes d'autorisations des propriétaires pour mener les travaux sur les parcelles concernées et lenteur des délais d'instruction administrative qui pénalisent la bonne marche de mise en œuvre des travaux telle que prévue dans les études).

- Sous-ligne 9243 gestion intégrée : 3 dossiers sont présentés pour décision pour un montant total de PF de 261 242 € aboutissant à un taux d'engagement de la sous-ligne de 35% (c.f. point 6.4. du dossier),

- Sous-ligne 9244 gestion des crues : 1 dossier est présenté pour décision pour un montant total de PF de 120 000 € aboutissant à un taux d'engagement de la sous-ligne de 45% (c.f. point 6.5. du dossier).

6.2 – ENTRETIEN ECOLOGIQUE

Monsieur JOURDAN présente les 6 dossiers soumis à décision de la Commission concernant l'entretien écologique en référence au point n° 6.2. du dossier de séance.

Les 6 dossiers « entretien écologique » présentés pour décision de la CPI :

maître d'ouvrage	nature de l'opération	montant total de l'opération	taux %	Participation financière (€)
Etudes et travaux				
Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Lawe	Mission de Maîtrise d'œuvre en vue de la restauration de la continuité écologique de la Lawe	63 346,14 € TTC	S80	50 676
Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Lawe	Reconnexion écologique d'une annexe alluviale à la Loisne sur la commune de Labourse	45 274,00 € HT	S80	36 219
Département de la Somme	Etude préalable et travaux de reconstruction de l'anguillère d'Eclusier-Vaux	232 049,00 € HT	S80	185 639

Animation				
Fédération du Nord des AAPPMA	**Animation et assistance scientifique et technique pour l'aménagement et la restauration écologique et piscicole des cours d'eau du département du Nord (1 poste technicien)**	**44 800,00 € TTC**	**SF S70**	**4 800 28 000**
Fédération du Pas-de-Calais des AAPPMA	**Animation et assistance scientifique et technique pour l'aménagement et la restauration écologique et piscicole des cours d'eau du département du Pas-de-Calais (2 postes de techniciens)**	**64 540,00 € TTC**	**SF S70**	**9 600 38 458**
Fédération de la Somme des AAPPMA	**Animation et assistance scientifique et technique pour l'aménagement et la restauration écologique et piscicole des cours d'eau du département de la Somme (2 postes, 1 Ingénieur, 1 Technicien)**	**116 300,00 € TTC**	**SF S70**	**9 600 74 690**
Total des participations financières présentées à la CPI pour décision				**437 682**

Monsieur le Président LEMAY, en référence au dossier du département de la Somme « Etude préalable et travaux de reconstruction de l'anguillère d'Eclusier-Vaux », demande ce qu'il advient des anguilles argentées une fois capturées.

→ **Monsieur JOURDAN** explique que les anguilles une fois capturées sont mesurées, pesées et leur nombre est suivi pour justifier au niveau européen que le dispositif va permettre aux femelles de rejoindre la mer des Sargasses pour se reproduire. Elles sont ensuite relâchées.

Monsieur BARAS explique que concernant la consommation des anguilles, un arrêté préfectoral a été pris « de recommandation de non consommation », recommandation surtout applicable à la vente.

Il évoque une étude réalisée au niveau national en collaboration avec les fédérations de pêche et un organisme de recherche sur l'imprégnation des PCB dans le sang humain. Celle-ci conclut qu'il faut une consommation importante, chaque jour et pendant de nombreuses années, de poissons ayant un fort taux de PCB pour qu'un impact sur la santé humaine se fasse sentir.
Monsieur BARAS explique regretter que la presse n'ait pas donné beaucoup de publicité aux résultats de cette étude.

Monsieur DIDIO demande si les mesures mises en place vont permettre effectivement et à quelle échéance reconstituer une population d'anguilles viables.

→ **Monsieur JOURDAN** explique que le cycle de vie de l'anguille est très long, de l'ordre de 30 ans. Pour voir les effets des mesures, il faut attendre deux générations donc au moins 60 ans.

En réponse à Monsieur le Président LEMAY, Monsieur JOURDAN confirme que le phénomène de disparition de l'anguille n'est pas spécifique au bassin et se pose aussi au niveau européen.

Il précise que la France porte 70 % du stock des populations d'anguilles : sa responsabilité est donc grande.

Monsieur THIBAULT informe que le 26 septembre prochain l'Agence de l'Eau va inaugurer deux passes à poissons et à anguilles à Auchy les Hesdin et Hesdin. L'opération est exemplaire sur la Canche, cours d'eau classé.

Les membres des instances sont cordialement invités à cette inauguration.

Monsieur le Président LEMAY procède au vote de la délibération.

La délibération «ENTRETIEN ECOLOGIQUE» n°12-I-042 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

6.3 – LUTTE CONTRE L'EROSION

Monsieur JOURDAN présente le dossier soumis à décision de la Commission concernant la lutte contre l'érosion en référence au point n° 6.3. du dossier de séance.

Le dossier « lutte contre l'érosion » présenté pour décision de la CPI :

maître d'ouvrage	nature de l'opération	montant total de l'opération	taux %	participation financière (€)
Communauté de Communes Val de Canche et d'Authie	Travaux d'aménagement d'hydraulique douce situés sur les communes de Beaurainville, Lespinoy et Maresquel-Ecquemicourt	147 335,50 € TTC 65 235,50 € TTC*	S 50	32 617
Total de participations financières présentées à la CPI pour décision				32 617

Monsieur JOURDAN présente le dossier « érosion » en référence au point 6.3 et précise qu'il est exemplaire en raison de ses travaux de restauration de la continuité écologique et de l'animation territoriale menée sur le territoire par le Syndicat Mixte du SAGE Canche pour mettre en œuvre les projets de travaux envisagés.

Le projet bénéficie de l'animation du Syndicat Mixte du SAGE de la Canche et de l'animation territoriale de la Chambre Régionale d'Agriculture Nord Pas-de-Calais.

Monsieur le Président LEMAY procède au vote de la délibération.

La délibération «EROSION»
n°12-I-043 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

6.4 – GESTION INTEGREE DES MILIEUX AQUATIQUES

Monsieur JOURDAN présente les dossiers soumis à décision de la Commission concernant la gestion intégrée des milieux aquatiques en référence au point n° 6.4. du dossier de séance.

Les 3 dossiers « gestion intégrée des milieux aquatiques » présentés pour décision de la CPI :

maître d'ouvrage	nature de l'opération	montant total de l'opération	taux %	participation financière (€)
Département du Nord	Acquisition du site « Les Prés Lecomte », propriété en zone humide de 20,6317 ha à Onnaing	155 000,00 € TTC	S 50	77 500
Département de la Somme	Entretien des espaces naturels sensibles et des abords du fleuve Somme canalisé, pour une superficie globale de 168,71 ha	157 580,00 € TTC 67 484,00 € TTC*	S 50	33 742
Département du Pas-de-Calais	Acquisition de terrains, d'une superficie de 19,8589 ha, situés sur le site de la Ballastière à Aire-sur-la-Lys	300 000,00 € TTC	S50	150 000
Total de participations financières présentées à la CPI pour décision				261 242

En réponse à Monsieur PRUVOT, Monsieur JOURDAN explique que les différences de coûts des dossiers présentés en matière d'acquisition foncière (Dossiers du Département du Nord et du Département du Pas-de-Calais) s'expliquent en raison de la nature des terrains.

Sur le site du Pas-de-Calais se trouve un plan d'eau (ce qui augmente l'estimation des Domaines).

Malgré tout, l'Agence applique ses coûts plafonds dans la fixation de ses participations financières.

Monsieur le Président LEMAY procède au vote de la délibération.

La délibération «GESTION INTEGREE»
n°12-I-044 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

6.5 – GESTION DES CRUES

Monsieur JOURDAN présente le dossier soumis à décision de la Commission concernant la gestion des crues en référence au point n° 6.5. du dossier de séance.

Le dossier « gestion des crues » présenté pour décision de la CPI :

maître d'ouvrage	nature de l'opération	montant total de l'opération	taux%	participation financière (€)
Département de la Somme	Etude de dépoldérisation expérimentale sur le site de La Caroline, situé sur les communes de Cayeux sur Mer et Lanchères (80)	600 000,00 € HT	S20	120 000
Total de participations financières présentées à la CPI pour décision				120 000

En réponse à Monsieur le Président LEMAY, Monsieur JOURDAN précise que les hectares concernés par le dossier ne sont plus utilisés aujourd'hui et que le but est de les rendre disponibles pour submersion marine pour préserver les communes de Cayeux et de Lanchères. L'objectif est également qu'en restaurant l'hydraulique locale, les écoulements dans le chenal soient redynamisés pour limiter l'envasement et redynamiser le territoire du Hourdel.

Les études de dépoldérisation sont innovantes sur le bassin. La concrétisation effective reste cependant à construire.

En réponse à Monsieur RAOULT, Monsieur JOURDAN explique que les terrains concernés par le projet étaient abandonnés (il s'agit essentiellement de prairies humides).

Le département de la Somme mène actuellement une politique de veille foncière pour racheter la plupart des terrains concernés. Sa principale difficulté d'acquisition est qu'il y a beaucoup d'indivisions.
Le projet d'aménagement des terrains vise à stimuler une nouvelle typologie d'habitats avec des plantes adaptées à la submersion marine conformément à la Directive NATURA 2000.

Monsieur DIDIO demande quel est le suivi mis en place pour mesurer l'évolution de la biodiversité sur les sites concernés et si une restitution est prévue sur ces expériences pilotes.

→ **Monsieur JOURDAN** explique qu'un état initial est réalisé pour la concrétisation des études d'impacts (études d'incidences NATURA 2000) dans le cadre de la maîtrise d'oeuvre.

Le Conseil Général de la Somme conventionne systématiquement sur les terrains dont il est propriétaire avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie pour la gestion et la réalisation des inventaires sur ses terrains. Ces inventaires permettent de mesurer l'efficacité du projet en matière de biodiversité.

Monsieur le Président LEMAY procède au vote de la délibération.

La délibération «GESTION DES CRUES»
n°12-I-045 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

7 – ECOLOGIE DU MILIEU
Connaissance et Expertise des Milieux Naturels Aquatiques

Monsieur PRYGIEL en référence au point n°7 du dossier de séance, présente la situation des engagements de la ligne 932 « Connaissance environnementale » et la demande de participation financière soumise à décision de la Commission.

La dotation 2012 de la ligne 932 relative à la Connaissance environnementale est de 2,65 M€ et comporte 3 sous lignes :

- Sous ligne 9320 pour les eaux souterraines avec 0,8 M€,
- Sous ligne 9321 pour les eaux superficielles avec 1,3 M€,
- Sous ligne 9322 pour les eaux littorales avec 0,55 M€.

1 dossier est présenté à la CPI sur la sous ligne 9322 « eaux littorales » pour un montant de PF de 35 464 €, ce qui portera le taux d'engagement de cette sous-ligne à 44% à l'issue de la CPI (c.f. point 7.2. du dossier).

7.2- PARTICIPATION FINANCIERE EN FAVEUR D'IFREMER POUR L'ATLAS CARTOGRAPHIQUE DCE

Monsieur PRYGIEL présente le dossier soumis à décision de la Commission la connaissance environnementale des eaux littorales en référence au point n° 7.2. du dossier de séance.

<u>Le dossier « connaissance environnementale – eaux littorales » présenté pour décision de la CPI</u> :

maître d'ouvrage	objet	montant* (€)	participation financière		
			type	taux	montant (€)
IFREMER	Atlas interactif dédié à la Directive Cadre sur l'Eau pour le Littoral Artois Picardie	44 331	S	80	35 464
Total de participations financières présentées à la CPI pour décision					35 464

Il précise que le dossier présenté relève bien de la compétence de la CPI. Il n'est donc pas utile de le faire remonter au CA. La délibération est transformée en conséquence.

Monsieur le Président LEMAY procède au vote de la délibération.

La délibération «CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE EAUX LITTORALES» n°12-I-046 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Monsieur le Président LEMAY remercie les membres de la commission et clôt la séance à 12 h 40.

La prochaine Commission Permanente des Interventions aura lieu le 9 novembre 2012.

LE PRESIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES INTERVENTIONS

Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE

Olivier THIBAULT